

Niveau :	DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)					Année 1
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTÉ					DUT1 60 ECTS
Spécialité :	GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE GMP					
Option :	----					
Volume horaire étudiant :	147,5 h	386,5 h	373,5 h	h	2 semaines	907,5 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Période d'observations en entreprise	Total (hors entreprise)
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département Tony MONTESIN <i>Professeur</i> ☎ 03.80.39.64.91 gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr	Responsable de la scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10 Suivi GMP ☎ 03.80.39.65.19 scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr Secrétariat pédagogique ☎ 03.80.39.64.90 gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE Département Génie mécanique et productique GMP Boulevard docteur Petitjean B.P. 17867 21078 DIJON Cedex

Objectifs de la formation et débouchés :
■ Objectifs :

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

Il s'insère dans les équipes spécialisées ou polyvalentes des services et départements industriels.

L'accès à la formation du DUT Génie Mécanique et Productique s'adresse aussi bien à des titulaires de baccalauréat scientifique ou technologique qu'à une reprise d'études dans le cadre de Validations d'Acquis.

L'enseignement en I.U.T. GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE est conçu de manière à favoriser l'insertion de l'étudiant dans la vie active en maintenant un contact permanent avec des spécialistes de la profession et en concrétisant l'enseignement théorique par des travaux pratiques et réalisations (étude de prototypes, travaux de série, jeu d'entreprise, manipulations et utilisation de machines et matériels industriels). Toutefois, la possibilité de poursuite d'études courtes ou longues reste largement possible.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les Diplômés Universitaires de Technologie «Génie Mécanique et Productique » ont leur place :

- au sein d'équipes autonomes ou polyvalentes,
- dans les bureaux d'études de conception, d'outillage ou d'installation,
- dans les services et laboratoires de contrôles, d'essais,
- dans les services de préparation du travail, d'organisation de la production, d'analyse de la valeur,
- dans les ateliers de production, aux postes de coordination, de gestion, d'entretien,
- dans les services techniques divers ainsi que dans les équipes d'achat, de vente, d'après-vente, dans les ateliers des divers secteurs économiques mettant en œuvre des équipements mécaniques.

Le Diplôme Universitaire de Technologie est un diplôme national reconnu dans les classifications de la convention collective de la métallurgie et des services publics (TELECOM, S.N.C.F.).

Le DUT permet les poursuites d'études :

En premier cycle universitaire : licence de Sciences de la Production Industrielle,

Vers de nombreuses licences Professionnelles dont une est ouverte à l'I.U.T. de DIJON (Conception 3D avancée et Calculs de Structures).

En écoles d'ingénieurs : INSA, ENSAM, Université de Technologie (Compiègne, Belfort, Troyes), ITII....

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A la fin de la première année, l'étudiant du département GMP aura acquis des compétences de base dans les domaines de la conception, CAO, production, automatisme, mécanique, DDS, matériaux et organisation de la production. Ces connaissances seront approfondies en deuxième année.

Modalités d'accès à l'année de formation :

Conformément aux dispositions de **l'arrêté du 3 août 2005** (art.3) « *les demandes d'admission sont examinées par un jury désigné (...) par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'IUT. Le jury se prononce en fonction des éléments figurant au dossier de candidature, éventuellement complété par un entretien ou un test.* »

Publics concernés : préparant et titulaire du baccalauréat ou d'un titre équivalent en adéquation avec la formation demandée

Lycéens en terminale, étudiants en réorientation, candidats en reprise d'études. Le calendrier des candidatures est fixé nationalement, la saisie des candidatures et des vœux s'effectue sur la plateforme

Parcoursup

Candidats étrangers (hors espace économique européen) : dépôt de candidature sur **Campus France**

Baccalauréats conseillés : S (SVT, Maths, SI), STI2D. L'admission par validation des acquis est possible.

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à **la scolarité** organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université **SEFCA**

Pour plus d'information consultez nos pages web sur le site IUT :

- **Je candidate en DUT 1^{ère} année**
- **Quels bacs pour quels DUT ?**
- **Quels critères de recrutement ?**

Organisation et descriptif des études :

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

CC : Contrôle continu

SEMESTRE 1

UE 1.1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CM/TD	coeff TP	total coeff
Concevoir : découverte	Conception Mécanique	7,5	10,5	40	58		CC	1,5	2,5	4
	DDS	7,5	16	4	27,5		CC	1,5	0,5	2
	Mécanique	8	16	4	28		CC	1,5	0,5	2
	SDM	9	10	10	29		CC	1	1	2
TOTAL UE 1.1		32	52,5	58	142,5	10		5,5	4,5	10

UE 1.2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CM/TD	coeff TP	total coeff
Industrialiser et gérer : découverte	Production	4,5	10	28	42,5		CC	1	2	3
	Méthodes	7,5	16	8	31,5		CC	1,5	1	2,5
	Métrologie	3	4	8	15		CC	0,5	0,5	1
	EEA	2	12	12	26		CC	1,5	1	2,5
TOTAL UE 1.2		17	42	56	115	9		4,5	4,5	9

UE 1.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CM/TD	coeff TP	total coeff
Méthodologie	Mathématiques	1,5	34	3	38,5		CC	2	0,5	2,5
	Expression-Communication	1	14	10,5	25,5		CC	1	1	2
	Projet Personnel et Professionnel	6	2	7	15		CC	0,5	0,5	1
	Anglais	0	15	12	27		CC	2	0,5	2,5
	Méthodologie et aide individualisée	1,5	0	16	17,5		CC	0	1	1
	Informatique	2	10	13,5	25,5		CC	1	1	2
TOTAL UE 1.3		12	75	62	149	11		6,5	4,5	11
TOTAL Semestre 1		61	169,5	176	406,5	30		16,5	13,5	30

SEMESTRE 2

UE 2.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CM/TD	coeff TP	total coeff
Concevoir bases	Conception	8	12	36	56		CC	1	2	3
	Mécanique						CC			
	DDS	7,5	16	4	27,5		CC	1,5	0,5	2
	Mécanique	18	34	4	56		CC	2,5	0,5	3
	SDM	15	14	14	43		CC	1,5	0,5	2
TOTAL UE 2.1		48,5	76	58	182,5	10		6,5	3,5	10

UE 2.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CM/TD	coeff TP	total coeff
Industrialiser et gérer : bases	Production	8	12	40	60		CC	1	1,5	2,5
	Méthodes	6	12	12	30		CC	1	0,5	1,5
	Métrologie	6	8	16	30		CC	0,5	1	1,5
	EEA	6	20	20	46		CC	1,5	1	2,5
TOTAL UE 2.2		26	52	88	166	8		4	4	8

UE 2.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval Session unique	coeff CM/TD	coeff TP	total coeff
Compétences transversales outils, méthodes	Mathématiques	0	42	3	45		CC	2,5	0,5	3
	Expression- Communication	0	14	10,5	24,5		CC	1	1	2
	Projet Personnel et Professionnel	2	4	6	12		CC	0,5	0,5	1
	Anglais	0	15	12	27		CC	1	1	2
	Organisation et Pilotage Industriel : Conduite de projet	10	14	20	44		CC	1	1	2
	Période d'observation en entreprise	2 semaines						CC		2
TOTAL UE 2.3		12	89	51,5	152,5	12		6	6	12
TOTAL Semestre 2		86,5	217	197,5	501	30		16,5	13,5	30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de [l'arrêté du 3 août 2005](#) (JO du 25 août 2005) :

« L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire. »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu

● **Réglementation et gestion de l'offre de formation**

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, **le Référentiel commun des études LMD** précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

CAPITALISATION :

Art. 19. – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

VALIDATION :

Art. 20. – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. **Le règlement intérieur** adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT.

Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.